

Le droit des aires protégées en Côte d'Ivoire

Citation for published version (APA):

Koffi, K. Y. (2016). *Le droit des aires protégées en Côte d'Ivoire*. Maastricht University.

Document status and date:

Published: 01/01/2016

Document Version:

Publisher's PDF, also known as Version of record

Please check the document version of this publication:

- A submitted manuscript is the version of the article upon submission and before peer-review. There can be important differences between the submitted version and the official published version of record. People interested in the research are advised to contact the author for the final version of the publication, or visit the DOI to the publisher's website.
- The final author version and the galley proof are versions of the publication after peer review.
- The final published version features the final layout of the paper including the volume, issue and page numbers.

[Link to publication](#)

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal.

If the publication is distributed under the terms of Article 25fa of the Dutch Copyright Act, indicated by the "Taverne" license above, please follow below link for the End User Agreement:

www.umlib.nl/taverne-license

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us at:

repository@maastrichtuniversity.nl

providing details and we will investigate your claim.

aires protégées à des acteurs autres que l'État, en général, et principalement aux communautés locales.

La participation des communautés à la gestion des aires protégées est si importante que le IV^{ème} Congrès mondial sur les Parcs Nationaux et les aires protégées a recommandé la participation accrue des communautés locales et l'équité dans les prises de décision relatives à la gestion des aires protégées⁴⁹². C'est donc à juste titre que de nos jours, les politiques étatiques de protection de la nature cherchent à associer les communautés locales et plus globalement le public dans la gestion desdites ressources⁴⁹³.

2. La gestion participative des ressources naturelles, un engouement planétaire

Le recours à l'approche de gestion participative des ressources naturelles et notamment des aires protégées est expressif d'un élan mondial. En Europe, la gestion participative des ressources naturelles est généralement prônée par les pays. En effet, dans l'Union européenne par exemple, et au Royaume-Uni⁴⁹⁴, la participation du public et le travail en partenariat caractérise les stratégies des gouvernements⁴⁹⁵. En Norvège⁴⁹⁶, la gestion exclusive des aires protégées par l'État a rencontré des résistances au sein des populations. En effet, les sites à conserver étaient désignés par la « Direction de la gestion de la nature (notre traduction) » qui est une des Directions du ministère de l'Environnement. Ainsi, dans une localité telle que Snavoy⁴⁹⁷, la désignation de sites à conserver se fait d'accord partie entre les propriétaires fonciers et les autorités publiques. Ces dernières prennent en compte leurs intérêts tels que la pratique de l'agriculture. Une telle approche a permis de conclure des partenariats public-privé réussis qui ont contribué à la conservation de la nature⁴⁹⁸.

⁴⁹²Voir IUCN, *Parks for Life: Report of the IVth World Congress on National Parks and Protected Areas*, Gland, Switzerland, IUCN, 1993, pp. 10-11 et 14-16.

⁴⁹³Voir CHAPMAN (Duane) et BARKER (Randolph), « Environmental protection, resource depletion, and the sustainability of developing country agriculture », *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 39, n°4, 1991, p. 723 ; THOMAS-SLAYTER (Barbara), « Implementing Effective Local Management of Natural Resources: New Roles for NGOs in Africa », *Human Organization*, Vol. 51, n°2, 1992, p. 136.

⁴⁹⁴ Le Royaume-Uni (en anglais *United Kingdom*) est un pays situé dans la partie nord de l'Europe de l'Ouest. Composé de quatre nations constitutive que sont l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande du Nord et le pays de Galles, ce pays fait frontière avec la République d'Irlande et est entouré de mers que sont la mer d'Irlande à l'Ouest, la Manche au Sud, la mer du Nord à l'Est et de l'océan Atlantique (à l'est). Le Royaume-Uni a une superficie de 253 500 km² et une population estimée en 2013 à 63,13 millions d'habitants. Sa capitale est Londres. Voir www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Royaume-Uni_de_Grande-Bretagne_et_d'Irlande_du_Nord_institutions/122086 (consulté le 24 mai 2016).

⁴⁹⁵Voir PIPER (Jake M.), « Partnership and Participation in Planning and Management of River Corridors », *Planning, Practice and Research*, Vol. 20 (1), 2005, p. 1.

⁴⁹⁶Frontalière à la Suède, la Finlande et à la Russie, la Norvège est un pays situé en Europe du Nord sur une superficie de 325.000 km² et qui a une population estimée à 5,04 millions d'habitants en 2013. Voir www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Norvège/135583 (consulté le 24 mai 2016).

⁴⁹⁷L'île de Svanøy est située en Scandinavie sur la côte de la Norvège. Voir HEGLAND (Joar Stein), RYDGREN Knut, SELDAL (Tarald), « The response of *Vaccinium* to variations in grazing intensity in a Scandinavian pine forest on the island of Svanøy », *Canadian journal of botany*, vol. 83, n°12, 2005, p. 1638.

⁴⁹⁸Voir HOVIK (Sisse), EDVARDSEN (Morten), « Private-public partnership: An exceptional solution in nature conservation in Norway », *Local Environment*, Vol. 11, n°4, 2006, pp. 368-370.